

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 32-481-1936 droits de concession.

n° 32-481-1936

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 décembre 1936

Numéro JO

n° 481 du 31/12/1936

Date du numéro

31 décembre 1936

TEXTE INTÉGRAL

il est fait concession provisoire à la Compagnie de l'Afrique orientale maritime et commerciale aux clauses et conditons du cahier des charges annexé au présent arrêté du lot n° 325 du platenn du Marabout, immatrieuté au nom de l'Etat français sous le n° 165 du Livre foncier de la colonie. Le concessionnaire devra se Soumettre aux lois, décrets et arrêtés et règlements en vigueur ou à intervenir concernant tant les concessions que la voirie et l'alignement. La Compagnie de l'Afrique orientale maritime et commerciale sera tenne de regnérir du conservateur de la propriété foncière à Djibouti l'inscription du droit réel ainsi constitué en sa faveur dans le mois qui suivra la date de signaturs du présent arrêté.